

Commune de Malbosc – Conseil Municipal du lundi 20 juin 2011

Présents : Michel PIALET, Yves LEMAL, Evelyne AGNIEL, Robert CHAMBOREDON, Magali DUBOIS, Huguette MARZEAU, Jean-Emmanuel BEURAIN.

Absents représentés : Régis HUREZ (mandat à Huguette MARZEAU), Paul KELLER mandat à Magali DUBOIS)

Absents : Catherine FISSEUX, Pierre CHAZERANS.

Secrétaire de séance : Sylvia BROCHIER

Le précédent compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

Présentation de l'opération composteurs par Benoît PUJOL

Information sur le compostage :

En début de réunion Benoît PUJOL, technicien du SICTOBA, présente au conseil la démarche du compostage initiée par le Syndicat.

Aujourd'hui, sur 100 kg d'ordures ménagères enfouis à la décharge de Grospierres, 24 kg sont des bio déchets. Les bio déchets ainsi enfouis sur la décharge avec les autres ordures créent des nuisances en se décomposant, sous la forme de lixiviats et de biogaz et augmentent le tonnage transporté et traité.

Le compostage permet de traiter ces bio déchets [¹] à la source et faciliter leur retour à la terre sous forme d'amendements organiques.

Le compostage étant subventionné à 80% par l'Agence de Maîtrise et d'Économie de l'Énergie, le coût restant d'un composteur individuel est de 18,50 € par foyer souhaitant s'en équiper.

Il faut mettre en place un réseau de guide composteur. Les personnes qui veulent s'impliquer dans la mise en place du compostage seront formées et encadrées par le Syndicat et seront le relais entre la population et le SICTOBA.

En septembre 2011, les composteurs individuels seront distribués, sur le territoire de la commune, aux foyers qui en feront la demande et dans la mesure où des guides composteurs auront été, au préalable, formés.

Les personnes intéressées pour être guide composteur sur la Commune doivent se faire connaître en Mairie

Le conseil s'engage dans la démarche, un article sera publié dans le bulletin de juillet.

Délibération 2011-011 : Taux d'imposition des taxes directes locales (Modifie et remplace la délibération 2011-002)

Monsieur le Maire rappelle que les taxes ont été augmentées en 2010 portant ainsi les taxes 2010 à :

Taxe d'habitation à 8,52%, Taxe foncier-bâti à 8,62%, Taxe foncier-non bâti à 93,19% et le taux relais TP à 13,71% et que conseil du 19 mars avait voté le maintien des taux.

Conformément à l'article 1640C du CGI, les taux de référence recalculés tenant compte des transferts de fiscalité sont de : **Taxe d'habitation : 16,35%, Taxe foncier-bâti : 8,62%, Taxe foncier-non bâti : 97,71%, CFE 23,68%**

Nouvelles valeurs confirmé par le vote du Conseil du 22 avril 2011

Monsieur le Maire propose de délibérer formellement sur les taux pour 2011

Ayant délibéré, le conseil municipal, fixe donc les taux 2011 à :

Taxe d'habitation à 16,35%, Taxe foncier-bâti à 8,62%,

Taxe foncier-non bâti à 97,71%, CFE à 23,68%

Soit un produit fiscal attendu de 64 678 €, assorti d'un prélèvement GIR de 20 473 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0.

¹ déchets fermentescibles – déchets de cuisine, épluchures, coupe de gazon, copeaux ...

Compte rendu de la Commission d'Appel d'Offre AP ASSAINISSEMENT

Suite à l'appel d'offre lancé le 29 avril 2011 par courrier et affichage trois entreprises se sont manifestés, l'une a décliné l'offre et les deux autres ont répondu positivement.

Au vu de la sélection et du classement des offres ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

Identité du candidat retenu : **AMEVIA INGENIERIE 10, rue de la Bergerie 30100 ALES**

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : Montant TTC : 20 935.98 €

Motifs du choix de l'offre proposé : Moins et mieux disant

Délibération 2011-012 : Maîtrise d'œuvre d'assainissement

Monsieur le Maire ayant présenté au conseil le compte rendu de la commission d'appel d'offre et le cabinet d'Ingénierie retenu nous entrons dans la mise en œuvre de l'avant projet.

Le conseil, ayant pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré :

- ❖ Valide le choix retenu (AMEVIA Ingénierie)

Autorise le maire :

- ❖ à demander les subventions aux organismes susceptibles de financer cette opération et en particulier à l'Agence de l'eau, au département (Cap Territoire)...
- ❖ à prospecter pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet
- ❖ à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2011-013 :

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Monsieur Le Maire présente le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal élaboré par le représentant de l'état, fait part du calendrier et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Il ressort des débats du Conseil Municipal que ce projet imposé par l'état en parallèle avec la suppression des Conseillers Généraux vise à recréer une entité intercommunale calquée sur l'ancien canton.

Cette nouvelle entité risque de dissoudre les spécificités des petites communes et de ne plus prendre en compte leur diversité, en particulier pour une commune de montagne comme Malbosc. C'est aussi une perte en matière de démocratie, la fusion diminuera de fait la présence de la commune dans les instances communautaires (passage de 2 à 1 délégué) et toutes les communes ne pourront prétendre à participer à l'exécutif.

Les transferts de compétences favoriseront les grands pôles au détriment des petites communes excentrées, la mutualisation des moyens ne profitera pas à tous.

Ayant délibéré le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.

Marchés de l'été

Le marché aura bien lieu cet été même si nous ne sommes pas assuré de la présence de tous les commerçants chaque dimanche de l'été.

Foire d'automne

La date du 23 octobre est envisagée, à voir si cette date n'interfère pas avec d'autres foires.

Si non la date du 16 sera maintenue (3^{ème} dimanche d'octobre comme les années précédentes). Le thème retenu pour l'exposition sera l'aménagement du territoire : « Murs et murettes richesse pour l'Ardèche méridionale » - décision pour la date : mi-juillet

Fin des travaux 21 heures 30